

Paris, le 11 mai 2022

**Le procureur général
près la cour d'appel de Paris**

à

**Association Francophonie Avenir
Monsieur RAVAT Régis
2811 chemin Saint-Paul
Parc Louis Riel
30129 MANDUEL**

**OBJET : Contestation de classement sans suite
N/REF : 2022/02765/SGEPG - E21361000061**

Monsieur,

Par courrier en date du 29 avril 2022 vous avez formé un recours contre le classement sans suite, le 11 avril 2022 par le parquet d'Evry, de la plainte que vous avez déposée.

Au regard des éléments qui m'ont été communiqués, je vous indique que je n'entends pas remettre en cause cette décision.

Il vous appartient, si vous le souhaitez et sous réserve des règles de procédure pénale, de mettre vous-même en mouvement l'action publique.

Je vous précise que la présente décision n'est susceptible d'aucun recours.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

P/LE PROCUREUR GÉNÉRAL

Dominique BOIRON
Avocat général